

Réunion du Conseil Communal du 23 janvier 2017

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 23 janvier 2017 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM., Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Jérémy BORNAND, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – Yann ALLAIN, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET (pouvoir à Roger POUSSIN), Valérie FERRARI (arrivera en cours de séance)

Date d'envoi de la convocation :

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21 h 15

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie EMPRIN, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ⌘ Convention FREE Pylône
- ⌘ Dossiers juridiques : RAGOTIN (rendu ordonnance) – VIBERT/CLEAZ (impayés/fin de bail) – NEIGE ET SOLEIL (Rapport final)
- ⌘ Information signature acte notarié VILLIBORD
- ⌘ Information courrier H. GAYMARD (Ad'Ap)
- ⌘ Epicerie (subventions)
- ⌘ Information Dossier PITER
- ⌘ Information nouvelle organisation services techniques

Monsieur le Maire demande ensuite d'ajouter à l'ODJ le point suivant, qui a été accepté à l'unanimité :

- ⌘ information concernant les bases fiscales de Bellentre

PREAMBULE

En préambule et avant de commencer le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que le compte-rendu du conseil communal de décembre est en cours. Il sera donc validé à la prochaine séance du conseil communal.

INFORMATIONS

1/ Convention Free Mobile - Pylône

Anthony FAVRE indique qu'il souhaite soumettre au conseil communal le projet avant que celui-ci ne fasse l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

Il s'agit d'implanter une antenne de téléphonie sur une parcelle communale de Bellentre située sur la commune de Champagny.

Une déclaration préalable de travaux a été déposée à la mairie de Champagny et il faut attendre l'obtention et le délai de recours des tiers.

La convention prévoit une redevance de 7 000€ par an indexée à 2% chaque année.

Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité après avoir vu les photos montage du projet.

2/ Point sur les dossiers juridiques en cours

- **RAGOTIN (Bonconseil)**

Anthony FAVRE expose que le tribunal a rendu son ordonnance le 10 janvier dans laquelle il est stipulé que :

- M. RAGOTIN doit libérer le passage des veillées et supprimer les ferrailles et rubalises dans un délai de 15 jours.
- M. RAGOTIN doit également réparer la voirie endommagée chemin du lavoir quand la commune aura procédé au dévoiement des réseaux au printemps 2017, avant le 31 mai et dans un délai de 2 mois.

Isabelle GEDDA demande si la commune va récupérer et régulariser l'emprise du terrain.

Anthony FAVRE répond que c'est envisageable sous forme d'échange mais dans les conditions habituelles.

Anthony TRESALLET et Roger POUSSIN demandent qu'un constat de sa terrasse soit fait avant et après les travaux de dévoiement des réseaux.

- VIBERT-CLEAZ : La dette du foyer augmente. Maryse BUTHOD doit prendre contact avec eux en fin de semaine. Marie-Suzanne GROETZINGER demande si ces personnes ont des problèmes financiers qui relèveraient de l'aide sociale (à voir).

Anthony FAVRE indique que le bail arrive à échéance en fin d'année et que le préavis pour le dénoncer est de 6 mois : faire un courrier en ce sens.

Anthony TRESALLET indique que si ce logement se libère il faudra prévoir des travaux.

- NEIGE ET SOLEIL :

Anthony FAVRE indique qu'un rapport final a été rendu. Il informe que le délai de prescription pour la prise en charge des assurances est dépassé et qu'il sera extrêmement difficile de recouvrer les sommes versées par la commune et que compte tenu de l'importance de celles-ci, cela est très difficile à entendre.

Il fera tout son possible pour recouvrer quelques sommes pour la commune compte tenu de ce qu'elle a dû déboursier dans cette affaire.

Il faut maintenant attendre le rendu du juge.

Ses buts sont aujourd'hui les suivants :

1- Finir les travaux

2- Récupérer les sommes avancées par la commune (pour finir les travaux suite au glissement de terrain). Il faudrait donc prévoir et isoler une somme dans le PPI pour pouvoir finir ces travaux.

Anthony TRESALLET demande si cette affaire aboutira avant 2020.

Anthony FAVRE répond que si cela suit les voies normales des tribunaux classiques, certainement pas mais que s'il y a négociations, peut-être.

3/ Information concernant la signature d'un acte notarié concernant la vente d'une parcelle à Monsieur Patrick VILLIBORD

Vente d'une parcelle contiguë à sa propriété.

4/ Courrier M. H. GAYMARD (Ad'Ap)

Anthony FAVRE indique qu'il a adressé plusieurs courriers à M. GAYMARD en mentionnant les contraintes techniques en montagne qui rendent parfois impossible l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que les travaux afférents.

Anthony FAVRE fait lecture de sa réponse suite à l'intervention de M. GAYMARD qui a questionné le gouvernement sur ce point à l'Assemblée Nationale.

5/ Epicerie - Subvention

Roger POUSSIN et Patricia MARCHAND-MAILLET travaillent sur ce dossier. Le calendrier a récemment été accéléré par rapport aux éventuelles subventions FISAC qui peuvent être perçues.

Le conseil communal donne un avis favorable de principe pour lancer le projet de travaux et la demande de subvention.

Il a fallu déjà travailler en urgence sur l'aspect financier et l'aspect architectural.

Roger POUSSIN remercie Barbara VIDAL, architecte à Aime, qui a accepté de travailler rapidement sur ce projet et qui a déjà rendu des esquisses. Isabelle GEDDA demande s'il est possible de voir ces esquisses.

Au titre des subventions, il faudra voir au niveau du FISAC et de la DETR ; mais nous aurons déjà bien avancé sur le projet avant même de savoir si nous pourrions, ou non, obtenir des subventions.

Anthony FAVRE indique que le Président de la COVA a jugé notre dossier très intéressant car il permettrait de faire un centre « place de village » avec animation. C'est un argument qu'il faudra mettre en avant et en valeur en le notant sur le projet.

6/ Dossier PITER

Anthony FAVRE informe les conseillers que les italiens ne suivent pas et de plus, les fonds avaient déjà été pré-attribués.

(Arrivée de Valérie FERRARI à 20h00)

Anthony FAVRE regrette donc d'avoir passé beaucoup de temps pour monter ce dossier de candidature qui était en quelque sorte « joué d'avance ».

Il propose donc pour l'avenir d'envisager un jumelage avec les italiens de Grand Paradis qui ont beaucoup de problématiques identiques aux nôtres comme par exemple : les lits froids, le commerce de proximité, les transports, les écoles de village, le vieillissement de la population...

Il propose dès lors d'aller les voir au printemps et qu'ils viennent chez nous à l'automne. Cela permettra peut-être, grâce à ce partenariat-jumelage, de présenter des dossiers communs pour demander des subventions au niveau européen par exemple.

Roger Poussin explique que le travail est possible sur plusieurs thématiques et niveaux : intergénérationnel, patrimoine, produits du terroir,

Anthony FAVRE renchérit en indiquant qu'en plus, sur le plan humain, ce sont des gens très intéressants et il demande l'avis du conseil communal.

Le Conseil Communal est intéressé par un jumelage au niveau de la Commune de La Plagne Tarentaise et donne son avis favorable.

7/ Information sur la nouvelle organisation des services techniques

Anthony FAVRE annonce le départ prochain de Marie-Charlotte SAVALLI des Services Techniques qui est basée à Macot.

Jean-Christophe MARTINEZ est pressenti pour devenir responsable des équipes des services techniques sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Il a déjà refusé une fois ce poste par le passé, puis c'est Anthony FAVRE qui s'y est opposé une fois aussi. La troisième fois, il a accepté ce poste et devient « l'homme de terrain » sur La Plagne Tarentaise.

Il lui fallait trouver un adjoint compte tenu de l'étendue du territoire de la commune nouvelle.

Les deux agents de « Macot » à qui ce poste a été proposé l'ont refusé. Ce poste a ensuite été proposé à Cédric ASTIGARRAGA qui était aussi sur Bellentre, qui a accepté, il devient donc son adjoint.

Éric ANXIONNAZ est désormais responsable d'équipe du secteur Bellentre village + hameaux côté soleil + Valezan + La Côte d'Aime.

Grégory MOREAU quant à lui devient responsable d'équipe du côté Nord, à savoir la station de Montchavin La Plagne.

Il sera nécessaire de recruter un saisonnier supplémentaire sur le terrain et pour remplacer Jean-Christophe MARTINEZ et Cédric ASTIGARRAGA, il faudra trouver une organisation qui permettra de faire « tourner » un agent sur le territoire de La Plagne Tarentaise en travaillant par pôle et non par besoin.

Anthony FAVRE est confiant car il y aura une vision coordonnée de l'ensemble des besoins sur tout le territoire de La Plagne Tarentaise. Il faudra « tester » ce fonctionnement et voir s'il y a des dysfonctionnements pour y remédier et rectifier le tir.

Roger POUSSIN intervient et pense que cela sera compliqué quand même.

Anthony TRESALLET souhaite rappeler qu'Éric ANXIONNAZ était dans le même cas de figure il y a un an quand il a pris le poste de responsable du service de l'eau et qu'il a souhaité réintégrer les services techniques il y a peu. Il déplore en outre que tous les agents « partent » de Bellentre au niveau technique et que du coup, il se retrouve sans interlocuteur « direct ». Il fait part de son inquiétude pour les projets à venir sur Bellentre.

Anthony FAVRE reste confiant.

Didier ANXIONNAZ indique qu'au service de l'eau, c'est Laura JEANNOTIN qui a remplacé Éric ANXIONNAZ depuis janvier.

Isabelle GEDDA est inquiète qu'il n'y ait plus la même réactivité qu'avant notamment lors des opérations de déneigement et cite la place des commerces aux Côches comme exemple.

Anthony FAVRE la rassure mais demande aux élus de ne pas hésiter à faire remonter les informations si cela ne fonctionne pas.

8/ Information sur les bases fiscales de Bellentre

Anthony FAVRE fait part d'une perte d'environ 150 000 € sur la CFE notamment due aux chalets Wengen car il y a moins d'appartements loués en bail sans gestion.

(Départ de Roland RICHERMOZ de la séance à 20h36)

Anthony FAVRE a fait la demande à Géraldine FAVRE, Directrice Générale des Services, pour avoir des informations de la part des services fiscaux sur cette perte d'un tel montant : un rendez-vous devrait être prochainement pris.

8/ Information diverse sur les projets de lotissements

Avant de clore la séance, Anthony TRESALLET, Roger POUSSIN et Didier ANXIONNAZ souhaitent apporter une information complémentaire aux conseillers sur le projet de lotissement de Bonconseil.

Des cabinets de maîtrise foncière ont été consultés et un cabinet a été retenu ; il a fait une proposition de devis pour une mission qui se décompose en plusieurs étapes à savoir :

- Le recensement des propriétaires concernés par le projet (environ 80 propriétaires recensés) avec cadastre + actes de propriété
- Réunion avec les propriétaires concernés les informant de la démarche
- Proposition d'acquisition amiable avec en parallèle le lancement de la phase d'expropriation pour les propriétaires qui ne voudront pas vendre à l'amiable (déclaration d'utilité publique).

Anthony TRESALLET attire l'attention sur le volet assainissement à bien étudier pour ne pas « plomber le budget ».

Anthony FAVRE lui répond que le préfet autorise une subvention d'équilibre du budget général jusqu'en 2020.

Il informe que l'emprunt souscrit pour la construction du complexe aquatique et de la STEP va pouvoir être renégocié.

Pour répondre à la question de Jérémy BORNAND, il indique que Marc PELLICIER, le Directeur de la STEP (Station d'Epuration des Granges) se renseigne pour une fosse générale plutôt qu'une STEP roseaux et son prix. A SUIVRE.

Isabelle GEDDA demande quelle est l'échéance pour les premiers travaux du lotissement.

Anthony FAVRE, Anthony TRESALLET et Roger POUSSIN s'accordent à dire que cela peut être envisageable pour 2018/2019 mais que ce délai dépendra bien entendu de la négociation et des transactions pour les acquisitions des terrains.

Roger POUSSIN souhaite demander l'accord de principe du conseil communal pour poursuivre le projet : le conseil communal donne son accord.

Avant de clore cette séance du conseil communal, il est indiqué que le projet de lotissement à Montchavin est moins compliqué à mettre en œuvre mais les élus concernés ne peuvent pas tout mener de front et traiter tous ces gros dossiers en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 20 mars 2017 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.